

Luzinay, le 17 avril 2026

Mesdames et Messieurs les  
Conseillers Municipaux

Ref. : CC/BM

### **Avenant à la Convocation du Conseil Municipal**

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-10, suivant le Code général des collectivités territoriales et afin de se conformer au cadre budgétaire et comptable de la M57, la collectivité est soumise aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, qui impose la transmission du projet de budget et des documents budgétaires afférents douze jours calendaires au moins avant la séance, vous êtes convoqué(e) à la séance du **Conseil municipal** qui se tiendra :

**Mercredi 29 avril 2026 à 18h30**

En Mairie, salle du Conseil.

A l'ordre du jour figurent les propositions de décisions suivantes :

⇒ **Délibérations :**

- CC - FINANCES : **Vote du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2025**
- CC - FINANCES : **Vote du compte administratif de la commune pour l'exercice 2025**
- CC - FINANCES : **Affectation du résultat 2025 de la commune**
- CC - FINANCES : **Vote du Budget Primitif 2026 de la commune**
- CC - FINANCES : **Vote des taux des impôts directs locaux 2026**
- GB – VOIRIE - **Convention de servitude avec la société ENEDIS Parcelle B1472 Route de la Lombardière**
- CC- FINANCES : **Convention avec le cabinet DBS avocats associés**
- CC : RESSOURCES HUMAINES – **Journée de congé exceptionnelle le vendredi « Pont de l'Ascension », pour la durée du mandat**
- CC – RESSOURCES HUMAINES – **Adhésion au contrat cadre : Fourniture, la gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère**

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe CHARLES  
Maire

